

Le Comité régional,

Ayant examiné le Projet de budget programme pour l'exercice 2000-2001 qui doit être financé au titre du budget ordinaire et d'autres sources de financement ;¹

Notant les conséquences de la réduction du montant des crédits régionaux résultant de l'adoption de la résolution WHA51.31 sur les programmes prioritaires ;

PRIE le Directeur régional :

- 1) de revoir le Projet de budget programme afin de garantir que les allocations reflètent les priorités clés de l'OMS telles que présentées à la quarante-neuvième session par Mme le Directeur général ;
- 2) de rendre compte à la cinquantième session du Comité régional de la méthode et du processus qui devront être appliqués pour déterminer les allocations aux pays pour l'exercice 2002-2003 ;
- 3) de transmettre le Projet de budget programme au Directeur général afin qu'elle l'examine et l'inclue dans son projet de budget programme pour l'exercice 2000-2001.

¹Document WPR/RC49/S.